



Saint-Félix-de-Valois, le 30 septembre 2021

Chers parents,

Suite aux annonces du gouvernement concernant le resserrement des mesures sanitaires dans les écoles, nous tenons à vous informer des nouveautés suivantes qui prendront effet le 4 octobre prochain. Ces mesures sont nécessaires afin de poursuivre la lutte contre le virus de la COVID-19, qui connaît une recrudescence dans plusieurs régions.

Ainsi, dès le 4 octobre 2021, en plus des mesures déjà en place :

- Le port du masque de procédure sera exigé à bord du transport scolaire pour les élèves du niveau préscolaire. Les masques seront fournis par l'école.
- Le port du masque de procédure sera exigé pour les élèves du primaire lors des cours d'éducation physique à l'intérieur, à moins qu'une distance minimale de 2 mètres entre les élèves puisse être maintenue. De plus, les enseignants adapteront le niveau d'intensité de l'activité physique demandé aux élèves, si ceux-ci doivent garder leur masque pendant leurs cours. Notez toutefois que les écoles feront des efforts afin que les cours d'éducation physique et de santé se tiennent à l'extérieur autant que possible, auquel cas, le port du masque ne sera pas requis.

La Santé publique croit que l'ajout de ces mesures contribuera à réduire les ordonnances d'isolement et éviter les fermetures des classes en contexte pandémique.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Centre de services scolaire des Samares

